

Abidjan 20 juin 1991

PROCES-VERBAL  
CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA COOPERATION  
ENTRE LA VILLE D'ABIDJAN COTE D'IVOIRE ET LA VILLE  
DE MONTREAL CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME "AFRIQUE 2000  
LA REPONSE DES MUNICIPALITES" GERE PAR LA FEDERATION CANADIENNE  
DES MUNICIPALITES

---

1. - LE CONTEXTE

Le 28 Février 1989, les deux villes ci-haut mentionnées ont signé un protocole de coopération grâce à l'appui de la Fédération Canadienne des Municipalités.

L'ensemble des activités prévues à ce protocole ont été réalisées à la satisfaction des deux parties.

Les deux villes ont maintenant à planifier la deuxième phase de leurs interventions pour la présente période se terminant en Août 1992.

Pour ce faire, la Fédération Canadienne met à leur disposition la somme totale de 81 400 \$ canadiens partagée en trois types d'activités de la façon suivante :

- Echanges techniques	62 400 \$
- Achat d'équipements	15 000 \$
- Formation	4 000 \$

.../...

Les deux villes conviennent de concentrer leurs efforts dans la consolidation de trois secteurs d'interventions : la gestion des ordures ménagères, l'informatisation de la gestion municipale et les programmes pour la jeunesse.

## 2. LES SECTEURS D'INTERVENTIONS

### 2.1 - La gestion des ordures ménagères

De façon générale, la Ville de Montréal entend poursuivre son rôle-conseil auprès de la Ville d'Abidjan en matière de gestion des ordures ménagères et notamment en l'aidant à se doter d'un plan-directeur de gestion des ordures ménagères (les modes de gestion, les procédures de contrôle, les modes de collecte, le découpage du territoire, la localisation et l'aménagement du site de transfert ainsi que les mesures d'atténuation des impacts du site d'enfouissement).

A cette fin, trois missions seront prévues.

### 2.2 - L'informatisation de la gestion municipale

La Ville de Montréal remettra en Septembre prochain à la Ville d'Abidjan un plan-directeur d'informatisation de sa gestion, continuera à jouer son rôle-conseil auprès d'elle pour la mise en oeuvre de ce plan et des mesures d'accompagnement nécessaire.

.../...

Trois missions sont prévues à cet effet.

### 2.3 - Les programmes pour la jeunesse

L'achat de biens d'équipements sera consacré aux programmes pour la jeunesse en soutien à la poursuite du projet des fermes avicoles.

### 3. - LA FORMATION

Les deux villes entendent réaliser le volet de la formation dans une activité à convenir.

### 4. - LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

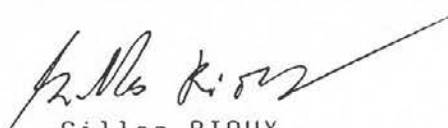
Outre les missions réalisées ou en cours, la mise en oeuvre des présentes exigera qu'elles aient fait l'objet d'une approbation administrative de chacune des deux villes ainsi que de la Fédération Canadienne des Municipalités.

Fait à Abidjan en ce vingtième jour de Juin 1991



Emmanuel IBO

Pour la Ville d'Abidjan



Gilles RIOUX

pour la Ville de Montréal